



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AVRIL 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 23 avril 2019 à 18h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M<sup>me</sup> la conseillère : P. Lorraine St.James Lapalme

MM. les conseillers :  
Éric Lecourtois  
Réal Langlais  
Paul Jones  
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents : M. Éric de la Sablonnière, directeur général  
M<sup>e</sup> Antoine Banville, greffier

Est absente :

M<sup>me</sup> la conseillère : Sylvie Lapierre

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Direction générale
  - 2.1 Appui à la table des préfets et élus de la Couronne Sud – Les accès au réseau express métropolitain
3. Trésorerie
  - 3.1 Approbation du budget 2019 - Régie intermunicipale de police Roussillon
4. Affaires nouvelles
5. Période de questions - Personnes dans la salle
6. Levée de la séance

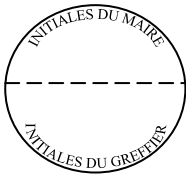
112-19

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**113-19**

### **APPUI À LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD – LES ACCÈS AU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN**

CONSIDÉRANT qu'une séance d'information sur le réseau express métropolitain a eu lieu le jeudi 14 mars 2019 à La Prairie, en présence de représentants des municipalités de la Couronne Sud, de CDPQ Infra, de l'Autorité régionale de transport métropolitain et d'EXO;

CONSIDÉRANT que les participants ont appris que les autobus de plusieurs municipalités de la Couronne Sud ne bénéficieront pas d'un accès direct à la station Rive-Sud du REM et devront, pour ce faire, traverser tout le secteur commercial au préalable;

CONSIDÉRANT que la circulation dans le secteur du DIX-30 est déjà fortement congestionnée;

CONSIDÉRANT que cette situation pénalise particulièrement, pour l'ouest de la Couronne Sud, les municipalités et villes des municipalités régionales de comté de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry, et pour l'est de la Couronne Sud, celles des municipalités régionales de comté de Marguerite D'Youville et de la Vallée du Richelieu, ces dernières étant directement touchées;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités concernées s'oppose vivement au plan d'accès à la station Rive-Sud, puisqu'il se traduira par des délais additionnels, un accroissement de la congestion routière et une insatisfaction des usagers;

CONSIDÉRANT que ces inconvénients importants pourraient même inciter les usagers à abandonner le transport collectif au profit de leur véhicule;

CONSIDÉRANT que les municipalités souhaitent éviter une telle situation et tiennent à ce que le REM soit rentabilisé;

CONSIDÉRANT que le rabattement des usagers vers le métro de Longueuil n'est pas souhaitable puisqu'il ne constitue pas une option viable;

CONSIDÉRANT qu'à la lumière des informations présentées, les municipalités de la Couronne Sud sont aussi très inquiètes quant à la planification et à l'aménagement des voies et des sorties pour accéder directement en transport en commun;

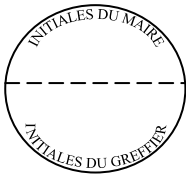
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'être préoccupé par le niveau de circulation que va entraîner le projet sur les rues et les axes routiers desservant les stations du REM et les autres équipements de transport collectif, tels que les stationnements incitatifs, qui pourront assurer une liaison vers le train électrique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

De demander à CDPQ Infra de modifier ses plans pour créer un accès direct à la station Rive-Sud du REM, pour les autobus provenant des municipalités et villes des municipalités régionales de comté de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry, dans l'ouest de la Couronne Sud, ainsi que celles des municipalités régionales de comté de Marguerite D'Youville et de La Vallée du Richelieu, dans l'est de la Couronne Sud, afin de présenter une solution adéquate et viable.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**114-19**

### **APPROBATION DU BUDGET 2019 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON**

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de police Roussillon a transmis à la Ville pour approbation une copie de ses prévisions budgétaires 2019 adoptées à sa séance du 14 novembre 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le budget 2019 de la Régie intermunicipale de police Roussillon montrant des revenus et dépenses de l'ordre de 23 007 490 \$.

Que le certificat du trésorier n° 2019-05-038 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question.

**115-19**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Christian Ouellette et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 18 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Christian Ouellette, maire

---

Antoine Banville, greffier